

Parc éolien : les élus précisent leur position

Erquy — « Contrainte et forcée », la nouvelle équipe municipale a dû donner l'autorisation à RTE de passer des câbles à Caroual. Les élus s'expliquent.

Un non-sens pour la pêche

Gabriel Rault, pêcheur et conseiller municipal s'élève contre l'installation de ce parc dans les eaux poissonneuses de la baie, annonçant une destruction de la ressource halieutique, fatale à l'économie du 4^e port français de pêche : « On peut considérer qu'Erquy subit une double peine, à terre et en mer. Ce qui fait peur aux marins, c'est la phase de travaux qui va durer de trois à cinq ans. »

Il évoque les vibrations et la turbidité générée. « Cela fait soixante ans que nous exploitons un gisement de coquilles sur lequel on s'est mis de plus en plus de contraintes pour conserver une biomasse exploitable. Tous ces efforts pour en arriver là. Les pêcheurs ne sont pas contre les énergies vertes, mais pas celle-là et pas là ! »

Ni un cadeau, ni un pactole

Marie-Paule Allain, 1^{re} adjointe, insiste : « Ce qui nous inquiète depuis le départ, c'est l'émission d'ondes électromagnétiques sur une zone habitée, les câbles de 225 000 volts vont de Caroual jusqu'à la Doberie. RTE (réseau de transport électrique) se positionne sur une législation datant de 2001, qui a évolué depuis et ne nous donne aucun chiffre précis. On sait juste que l'on est



De gauche à droite, lors de la conférence de presse de lundi : Marie-Paule Allain, adjointe en charge de l'urbanisme et environnement ; Gabriel Rault, conseiller municipal et marin pêcheur ; le maire, Henri Labbé et Michel Amadiou, conseiller délégué à l'économie. PHOTO : OUEST-FRANCE

au-dessous des normes admises en France, mais loin des 0,4 mT (millitesla) des préconisations européennes. » Elle rappelle que RTE s'est engagé In extremis, à assumer la responsabilité pleine et entière des dommages de toute nature causés par le chantier et l'exploitation des câbles. « L'arrêté préfectoral de 2017, non contesté alors par la commune, est devenu définitif. Nous ne pouvons pas laisser courir une astreinte journalière qui aurait asséché les comp-

tes de la commune. L'indemnité de RTE n'est ni un cadeau ni un pactole, elle reconnaît le préjudice matériel subi. »

Non-sens économique et social

Michel Amadiou, conseiller délégué à l'économie, rappelle que la commune avait chiffré à 3,6 M€ le préjudice direct pour Erquy et estime le préjudice indirect à 6 M€. RTE a accordé 2,5 M€ d'indemnisation plus 400 000 € s'il ne réalise pas les

replantations. « L'impact immatériel est important, en plus des risques sanitaires pour nos habitants et visiteurs, nous aurons sur le plan touristique une perte d'image très difficile à corriger. » Il évoque une possible perte d'emplois et une perte des recettes commerciales pour la commune, venant s'ajouter à celles de la pêche. « On nous promettait un millier d'emplois en Bretagne, Brest se contentera de stocker les jackets construites en Espagne. »